



Habitants  
**660 809**

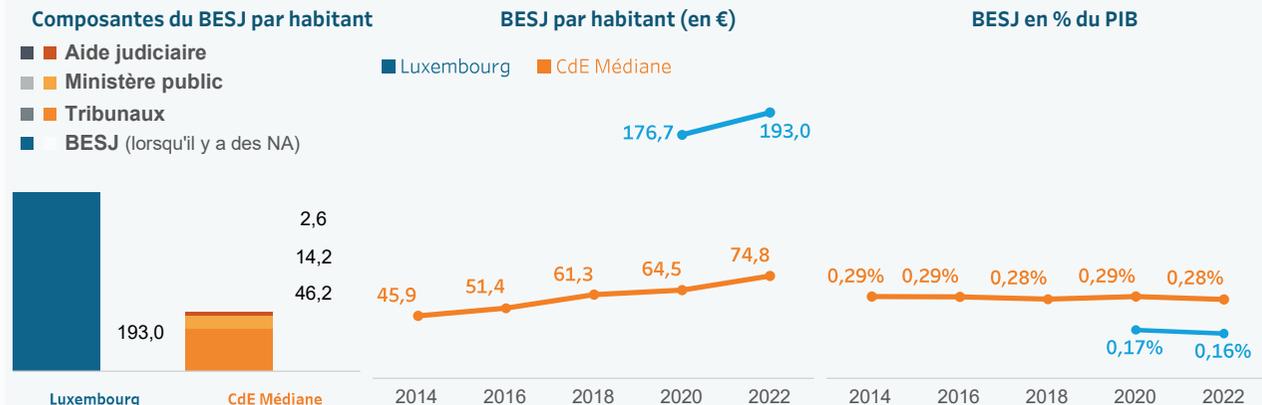


PIB par habitant  
**119 200 €**  
CdE Médiane 27 406 €



Salaire moyen brut annuel  
**70 583 €**  
CdE Médiane 22 878 €

## Budget exécuté du système judiciaire (BESJ)



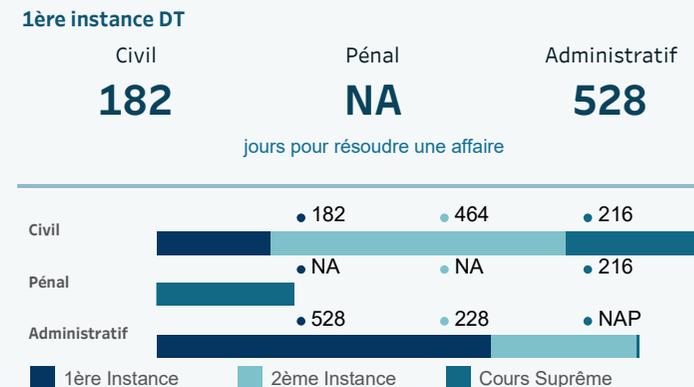
**Budget :** En 2022, le budget du système judiciaire luxembourgeois exécuté s'élève à 127 510 164 €. Ce montant représente 193 € par habitant, l'une des valeurs les plus élevées en Europe. A l'inverse, ce même budget représente 0,16% du PIB, ce qui est parmi les chiffres les plus bas au sein du Conseil de l'Europe. Il n'est pas possible de distinguer le budget des tribunaux de celui du ministère public. Le budget de l'aide judiciaire a continué d'augmenter en 2022, représentant 11,93 € par habitant, bien au-dessus de la médiane CdE.

**Technologies de l'information et de la communication (TIC):** Le Luxembourg a un indice de déploiement des TIC de 4,1, inférieur à la médiane du CdE. Néanmoins, il est l'un des deux États où existe des décisions automatiquement proposées parmi les outils d'aide à la rédaction des juges. Par ailleurs, le programme « Justice sans papier » a été lancé pour promouvoir la digitalisation des échanges internes et externes, ainsi que des dossiers judiciaires, en instituant le dossier judiciaire électronique au sein des tribunaux. L'application « JUANO », outil de pseudonymisation des décisions de justice par l'IA, est mise à la disposition de tous les greffiers et dans toutes les matières.

**Nombre d'avocats:** Le Luxembourg est l'un des pays où le nombre d'avocats est le plus élevé : 493 pour 100 000 habitants, ce qui est nettement supérieur à la médiane CdE (155 avocats). Ces données comprennent les avocats individuels représentant des personnes morales. La proportion des femmes avocates représente 49% du total, la moyenne européenne étant de 44%.

**Accès à la justice:** Alors que le paiement des frais de justice est une caractéristique commune des systèmes judiciaires européens, le Luxembourg n'exige aucun frais de justice, que ce soit dans les affaires civiles ou pénales, pour introduire ou traiter un dossier. L'accès à la justice y est gratuit. Si exceptionnellement un juge peut condamner l'une des parties aux frais et dépens le montant est symbolique.

## Efficacité - Disposition Time (jours)



**Efficacité :** Les tribunaux sont les plus efficaces dans les affaires civiles de 1ère instance, bien que leur DT (le seul en dessous de la médiane du CdE) ait constamment augmenté au cours des dix dernières années. En revanche, les tribunaux sont les moins efficaces dans les affaires administratives de 1ère instance lesquelles ont également connu une augmentation par rapport aux données 2020.

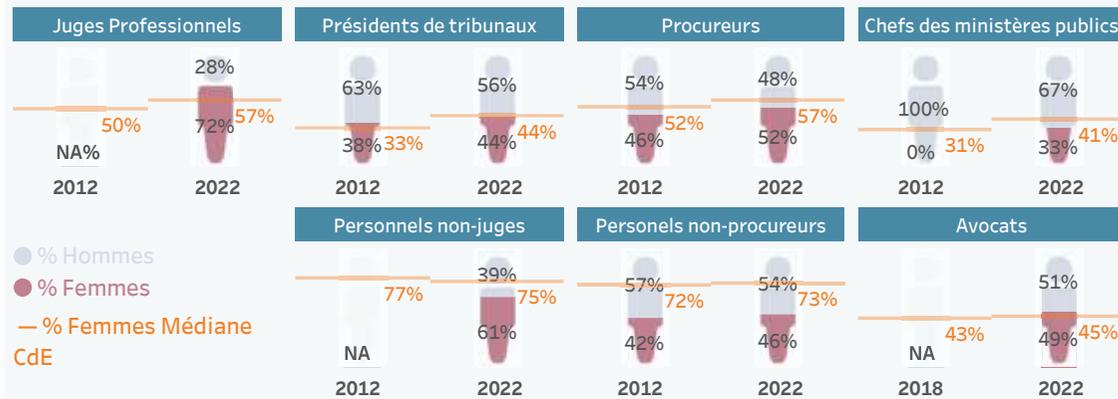
Les valeurs de DT ont augmenté par rapport à 2020 dans les affaires civiles et administratives de 1ère instance dont les CR sont inférieurs à 100%, ainsi que dans les affaires pénales de 3ème instance, malgré un CR très élevé.

Les variations des indicateurs d'efficacité observées au Luxembourg doivent être interprétées dans le contexte de faibles volumes d'affaires.

## Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



## Égalité de genre



## Salaires bruts absolus



## Ratio avec le salaire moyen brut annuel



## Formation des professionnels de la justice

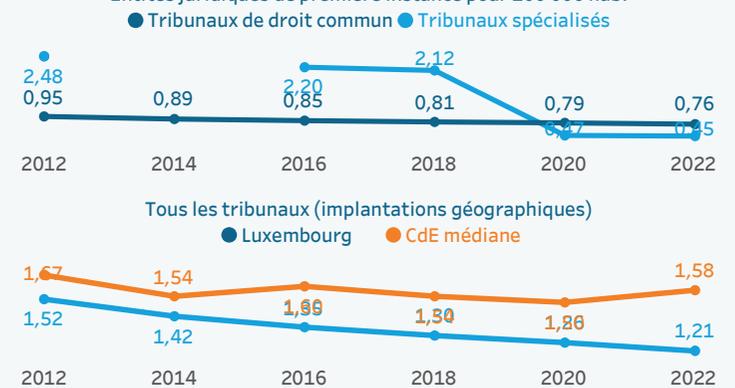
Nombre moyen de participations à des formations en direct par professionnel\*



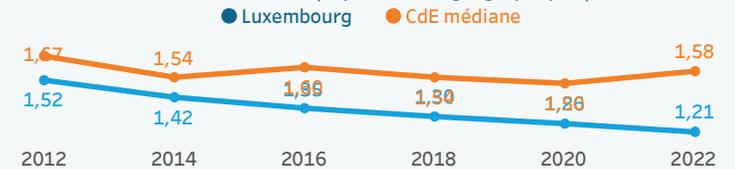
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



Entités juridiques de première instance pour 100 000 hab.



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



\*Cet indicateur est calculé comme suit : le nombre de participants aux formations en direct est divisé par le nombre de professionnels de cette catégorie. Par exemple, si la médiane du CdE pour les juges est de 3,9, cela signifie que chaque juge en Europe a participé à 3,9 formations en direct (valeur médiane). En effet, cette analyse permet de mieux comprendre le nombre de formations par professionnel dans l'hypothèse où tous ont été formés.

## Indicateurs d'efficacité CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées / Affaires nouvelles) \*100

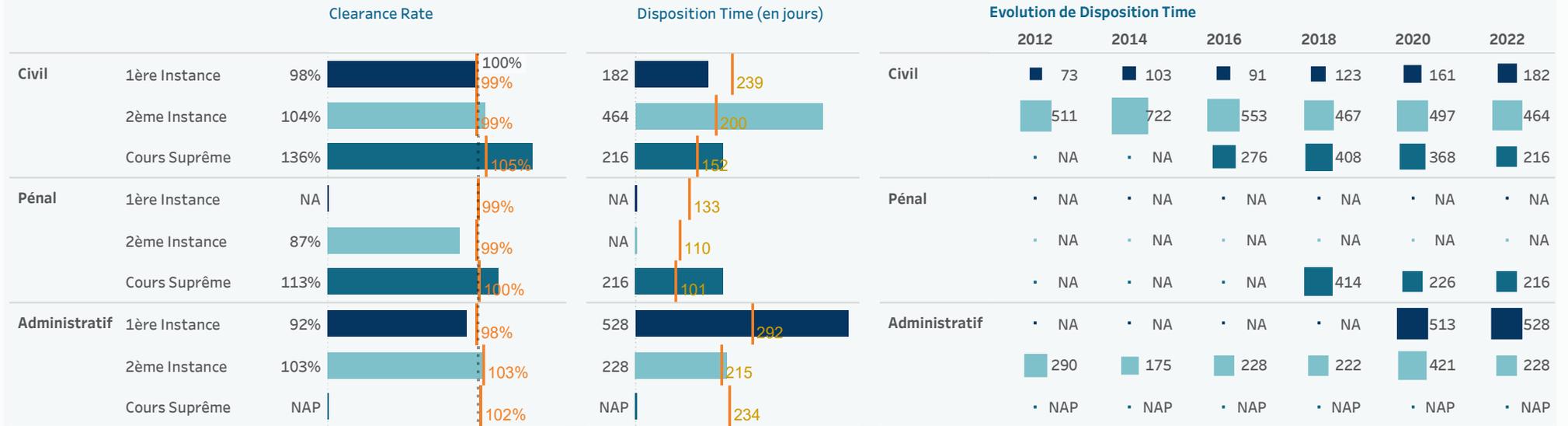
CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré judiciaire diminue  
 CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré judiciaire augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes / Affaires terminées) \*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) est le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue, compte tenu du rythme de travail actuel des tribunaux.

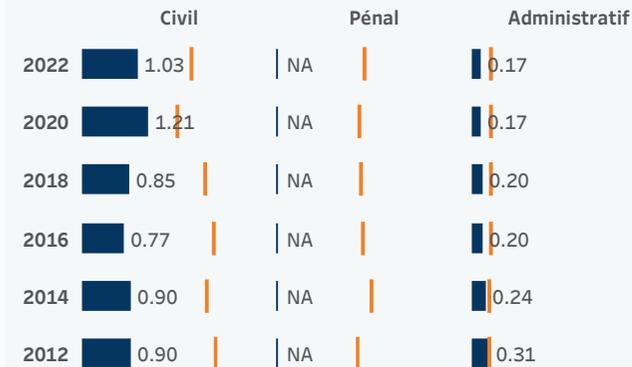
■ Luxembourg  
 ■ CdE Médiane

Instance  
 ■ 1ère Instance  
 ■ 2ème Instance  
 ■ Cours Suprême

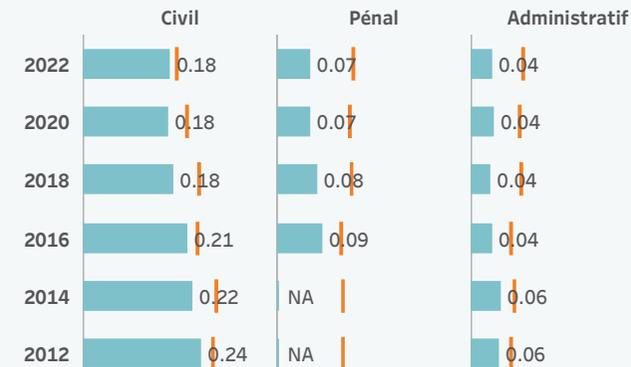


## Affaires nouvelles

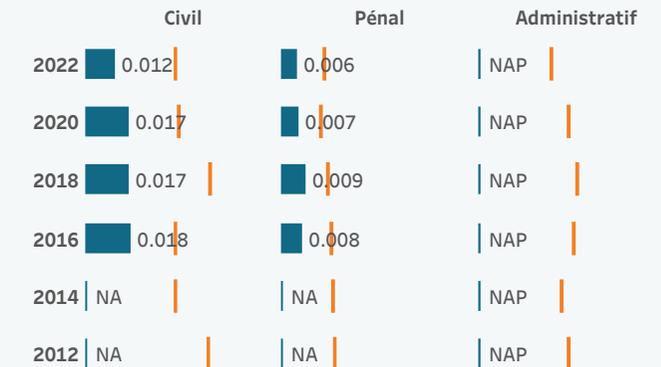
### Nombre total d'affaires de 1ère instance pour 100 habitants



### Nombre total d'affaires de 2ème instance pour 100 habitants



### Nombre total d'affaires de Cours Suprêmes pour 100 habitants



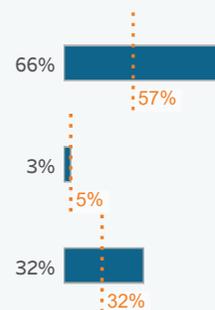
## Ministère public

### Nombre total d'affaires reçues (1ère instance) par procureur



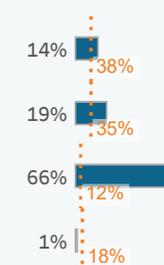
### Répartition des affaires traitées en %

- Classées pendant l'année de référence
- Terminées par une sanction ou par une mesure imposée ou négociée par le procureur
- Affaires portées devant les tribunaux



### Répartition des affaires classées en %

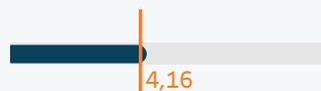
- Classées parce que l'auteur n'a pas pu être identifié
- Classées pour absence de constat d'infraction ou situation juridique particulière
- Classées sans suite par le procureur pour raison d'opportunité
- Classement pour d'autres raisons



Note : Il existe différentes méthodologies pour calculer le nombre d'affaires dans les statistiques des ministères publics : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

## Indice de déploiement et d'utilisation des TIC (de 0 à 10)

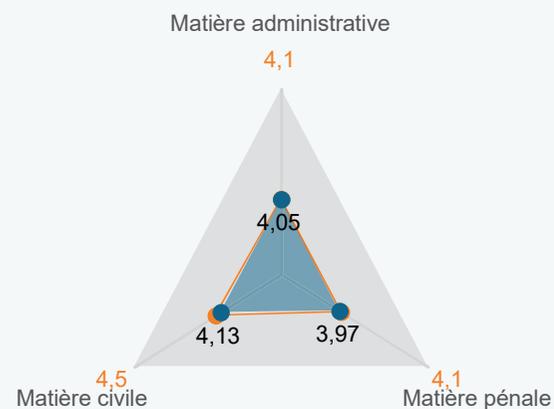
Taux de déploiement total : **4,05**



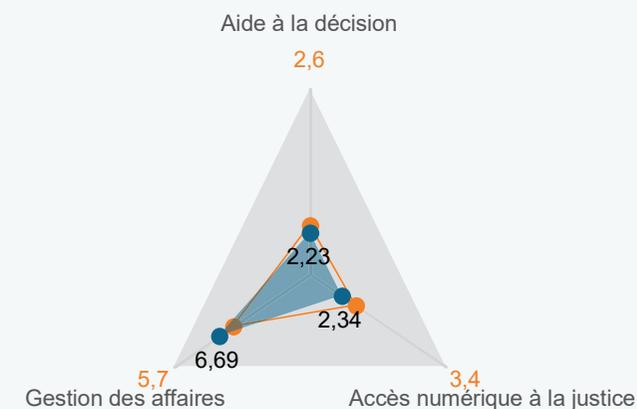
Taux d'utilisation total : **3,42**

(experimental)

### Taux de déploiement par domaine (0 à 10)



### Taux de déploiement par catégorie (0 à 10)



## Sites internet relatifs au système judiciaire

Textes juridiques

<http://legilux.public.lu/>

Jurisprudence des juridictions supérieures

<https://justice.public.lu/fr/jurisprudence.html>

Informations sur le système judiciaire

<https://justice.public.lu/fr.html>